

# **Ordonnance du DFE concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation**

**Modification du 15 mai 2001**

---

*Le Département fédéral de l'économie  
arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du DFE du 15 février 2000 concernant le classement de pays importateurs dans les catégories de pays établies en relation avec la garantie contre les risques à l'exportation<sup>1</sup> est modifiée conformément à l'appendice.

II

La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 8 mai 2001.

15 mai 2001

Département fédéral de l'économie:  
Pascal Couchepin

<sup>1</sup> RS 946.111.6

Les pays suivants seront dorénavant reclassés comme suit:

Pays importateur	Abréviation	Catégorie de pays
Antilles néerlandaises	AN	5
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	4
Venezuela	VE	4
Turquie	TR	6